Les peines de travail autonome ; Interpellation introduite par M. AKTAS Seydi

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

En novembre 2025, le Conseil communal a approuvé la mise en place d'une collaboration structurelle entre la Commune de Saint-Josse-ten-Noode et la Maison de Justice de Bruxelles afin d'accueillir sur le territoire communal des personnes condamnées à une peine de travail autonome.

Cette collaboration s'inscrit dans une évolution plus large de la justice, qui vise à privilégier, pour certaines infractions, des sanctions permettant à la fois de responsabiliser l'auteur des faits et de produire une forme de réparation au bénéfice de la collectivité.

À Saint-Josse, cette collaboration devait notamment permettre d'identifier des services communaux et des associations locales susceptibles d'accueillir ces prestations. Le dispositif devait également prévoir la désignation d'un référent communal ainsi qu'un cadre pratique pour garantir la sécurité, l'encadrement et le suivi des prestations.

La délibération adoptée par le Conseil communal mettait par ailleurs en avant une plus-value potentielle pour la Commune, notamment en matière de propreté urbaine, d'entretien des espaces collectifs et de soutien logistique à certains événements.

Il me paraît dès lors utile, après plusieurs mois de mise en œuvre, de disposer d'un premier bilan concret de cette collaboration.

Je souhaiterais dès lors obtenir les informations suivantes :

1. Quel est le bilan du dispositif depuis sa mise en place ? Combien de personnes ont été accueillies à Saint-Josse et quel volume de prestations a été réalisé ?
2. Dans quels domaines ces prestations ont-elles principalement été effectuées ? Ont-elles notamment permis de répondre à certains besoins des services communaux, par exemple en matière de propreté, d'entretien ou de soutien logistique ?
3. Quel retour les services communaux font-ils de cette expérience ? Les prestations réalisées sont-elles jugées satisfaisantes et le dispositif fonctionne-t-il de manière suffisamment efficace en termes d'encadrement et de suivi, notamment avec la Maison de Justice ?
4. Au regard de l'expérience acquise, le Collège entend-il poursuivre ou développer cette collaboration?

Je vous remercie pour votre éclairage et votre attention.